Association des Croqueurs de Pommes de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Association dite « LI VIEII PERO »

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration tenue au verger de Puyricard le 08/11/2022

Présents :
Catherine Begnis, Denis Baudequin, Bernard Deidier, Michel DelleVergini, Christiane Martel, Luc Pagani, Pierre Racamond, Nicole Vautier, Yannick Bernard, Antoine Pappalardo, Jean Paul Barale, Christine Dosmas, Jacques Isatelle, Claude Testanière, Gilles Bruel, Yannick Bernard, Christine Dosmas, Guy Laurent.

Absents excusés
Robert Roehrig représenté par Dominique Maubert
Georges Cossanteli - Démissionnaire

Observateur excusé

Isabelle Dadoun

<u>Organisation des JPO</u>

Afin de limiter la longueur du CA, il a été décidé de créer deux commissions.

- La commission de débriefing Le mardi 15/11
  voir compte rendu ci -joint
- La commission du budget Le mardi 22/11

Tous les responsables de secteur participeront à cette commission plus Claude Testanière.

- Le budget a été défini par chaque responsable de secteur.
  Le Président a tout cumulé, a vérifié la plupart des estimations. Cela donne un prés-budget estimatif, présenté pour la première fois, qui servira de base de discussion à la Commission Budget.
- Une fois le budget approuvé, les achats devront se faire rapidement (il serait intéressant de se fournir au même endroit pour avoir des prix - ex : Triangle ou autre et d'avoir plusieurs devis pour aller au moins cher).
  Les « gros achats » seront discutés lors de cette commission (bâche serre, réparation engins, frigo…). Deux frigos ont été acheté à 410€.
- Il est rappelé que chaque responsable de secteur devra suivre son budget et ses stocks régulièrement.
  Il est rappelé que, par exemple, les palettes d'humus attribuées à la pépinière sont sous la supervision du responsable (idem pour le Basacote qui disparait à vue d'œil).
  Il en sera de même avec les intrants comme la corne broyée, les engrais, les traitements divers sous la responsabilité de Luc Pagani.

Cette commission se réunira tous les trimestres pour faire le point des dépenses et des stocks.

Avant la présentation financière de Claude Testanière, le Président a procédé à une lecture résumée des documents fournis au CA concernant les activités commerciales de l'association (Méthode dite des 4 P).

La situation financière de l'association est saine grâce, entre-autre, aux rentrés de l'activité commerciale. Le prés-budget estimé joint montre que toutes les dépenses additionnées nous sommes tout près des 30K€ pour 2023.

J'ai entendu dire qu'il fallait diminuer les dépenses (ce sera un des rôles de la commission budget), de revenir aux fondamentaux. La commission tranchera

Nous n'avons pas parlé, faute de temps, de la SCIC. Une réunion des membres du CA, uniquement sur ce sujet, sera organisée au mois de décembre.

Résumé des points importants

« Si une association décide de mener une activité commerciale, elle peut continuer d'être exonérée des impôts dits commerciaux, si elle remplit toutes les conditions suivantes :

- *Sa gestion est désintéressée .*Nous sommes dans ce cadre
- *Ses activités commerciales ne concurrencent pas le secteur privé.* Nous sommes dans ce cadre tant que les prix sont en dessous ou égal à la concurrence (pas de concurrence illégale)

- *L'activité lucrative représente une part marginale (peu importante) du budget de l'association et ses activités non lucratives restent principales.* **Nous ne sommes pas, malheureusement, dans ce cadre**
- *Certains organismes, sans but lucratif, peuvent organiser 6 manifestations de bienfaisance ou de soutien par an à leur profit exclusif.*

  Nous sommes dans ce cadre

- *Les recettes obtenues lors de ces manifestations sont exonérées d'impôts commerciaux, quel que soit leur montant. Les organismes concernés sont les organismes à caractère social, éducatif, culturel, sportif, social ou philanthropique.*

Nous sommes dans ce cadre en considérant que nous sommes une association à caractère social et philanthropique.

- *L'exonération concerne les manifestations qui, faisant appel à la générosité du public, procurent à l'organisateur des moyens financiers exceptionnels. Les manifestations visées peuvent être diverses. Exemples :*

  Bals, concerts, spectacles folkloriques ou de variétés

  Séances de cinéma ou de théâtre

  Ventes de charité ou de solidarité,

  Expositions

  Kermesses, tombolas, loteries

  Divertissements sportifs

  Pas sûr que nous répondions à ces points

- *Si les recettes lucratives (**sauf celles obtenues lors des manifestations de bienfaisance**) représentent une part principale des ressources de l'association, elles sont soumises à déclaration et à imposition dès le 1er euro.*

  Ce point est difficile à apprécier. Il peut nous poser problème

  Si l'on regarde le bilan des JPO (manifestation dite lucrative) normalement les rentrées financières liées aux ventes diverses (pommes, arbres fruitiers…) doivent échapper à la déclaration.

- *Si les recettes lucratives sont marginales (peut importantes) dans le budget de l'association, elles sont soumises à déclaration et à imposition au-delà de **72 432 €.***

Nous ne sommes pas dans ce cas car les recettes lucratives ne sont pas marginales.

Nous sommes également dans une gestion dite « désintéressée ». »

Nous devons nous assurer que nos ventes commerciales, or JPO, ne représentent pas une part importante des ressources de l'Association sauf si nous sommes dans le cadre d'une des 6 manifestations annuelles permises et encore !

Il semblerait qu'après 6 mois de stockage dans la pépinière la vente soit considérée comme une production de l'Association.

Pierre propose d'inclure dans ces pommes celle du verger à hauteur de 20%, la difficulté est que le stock sera insuffisant.

Il est clair que nous ne pouvons pas rester dans cette situation car nous ne sommes pas en ligne avec la réglementation.

Une modification des statuts, à minima, s'impose à court terme pour ce qui concerne « la vente commerciale ».Ce n'est pas facile à réaliser car il faut convoquer une AGO, que pour ce point ,et envoyer le tout pour acceptation au préfet.

Bilan Financier

Vous trouverez, ci-joint, les documents présentés par Claude Testanière.

Tout le détail financier y est fourni. Vous avez en bas de page des onglets qui vous permettent de visualiser, par items, les dépenses.

Il apparait par exemple que les charges imputées pour la gestion des comptes sont de 13€ à la SG pour 5,15€ au CA.

Il a donc été décidé, à l'unanimité, de ne conserver qu'une seule banque : le Crédit Agricole agence de Venelles.
Pour limiter quelque peu les dépenses d'électricité, Michel propose un programmateur sur les postes clés : cafetière, chauffage…
Ne pas garder un chauffage électrique en fonction avec les portes ouvertes.

Divers

- **Extincteurs** : rappel du suivi obligatoire à faire toutes les années. Un cahier nous a été remis à cet effet.

Il est important de prévenir le gel pour les extincteurs à eau.
Certain doivent être mis à l'abri cet hiver.

- **Site internet** : il serait intéressant de créer un mot de passe pour accéder à l'espace adhérent qui contient des documents importants.

- **Le prélèvement de sol** pour analyse, en deux points différents (zone 4 et zone 3) a été réalisé par la société OMAG.

- Présentation du projet de verger conservatoire au jardin de la Thumine par Luc Paganni.

Normalement il devrait y avoir une visite du verger des croqueurs en présence des jardiniers, d'un responsable de la ville d'Aix. Date à venir …

- Luc aborde la nécessité de recréer des liens avec les adhérents : à rétablir une fois par mois, sous forme de conférence d'environ 30mn, sur la thématique de l'arbre, le 6 décembre : présentation du BRF.
- Luc ou Catherine se rendront à l'AG du CCAP
- Lieu de notre l'AG. Nous avons un problème de salle. Tout est pris. Il va falloir voir si l'on peut faire cette AG dans la serre blanche.
- Lieu de l'AG /CA Nationale. La salle BODIN aux Platanes est réservée pour les deux jours (13 &14 Mai 2023)
- Guy part à la fin de l'année, Christine le remplace, il manque une personne, voir deux pour compléter l'équipe. Le soft encours de modification par Serge, sous accès, pose problème. L'aide de Véronique est envisagée.
- Le bulletin d'information assuré par Bernard s'arrête à la fin de l'année.
- Dominique : carte blanche pour modifier le massif en lien avec l'AG nationale.
- Jacques Isatelle souhaiterait que le calendrier des CA de 2023 soit connu à l'avance.
- Point sur le tutorat des arbres fait par Valérie : l'équipe se composera de Christiane et Claude, Denis, Catherine, Mireille, Christine, Patrick Ronsin, Valérie. Reste 1 place. Une lettre sera envoyée à ceux qui n'ont pas respecté la charte pour les informer qu'ils ne seront plus convoqués pour les formations des jeudis tout en laissant la porte ouverte pour les mardis.

Suivi verger

- Plantations d'arbres :

8 arbres plantés à ce jour ; il y a 16 arbres à planter sur le verger 4 dont de nombreux amandiers, 4 ou 5 sur le verger 3 et zone 2 il y a des poiriers à arracher (les 2 poiriers « Curé » greffés sur franc sont à remplacer par un poirier Curé greffé sur cognassier). De manière générale suivre le document de Pierre qui donne les arbres à supprimer. D'autres variétés, plus locales, seront plantées à la place. Ce sont les responsables de zone qui devront prendre ces plantations en charge. **Il doivent absolument remplir les documents affichés dans le serre blanche** sur les panneaux tournants.
Le prochain livre sur les variétés locales servira de guide pour les futures plantations.
Où acheter les arbres manquants où trouver les arbres dit locaux ??

Le saint foin a été commandé et sera planté dès que possible.

- Arrosage : Problème de filtres qui se bouchent à l'arrivée et qui demandent un nettoyage très régulier. Une proposition a été faite par Jean Luc Rebuffat.
  Le système d'arrosage de la Zone 2 devra être modifié comme celui de la zone 3.
  Les asperseurs de la nurserie sont fragiles (ils ont provoqué la destruction de nombreux plants). Il faut, régulièrement, avec le logiciel téléchargé sur

portable, en se mettant sur la position MANU, vérifier le bon fonctionnement des asperseurs rotatifs. Il fait les démonter **en hiver**, les souffler et les tremper dans du vinaigre à 14°.

- Peut-on se connecter directement au canal, sans passer par les serres ? devis à envisager. **Action** : Jean Luc Rebuffat.
- Calendrier des greffes : prise des greffons à partir du **15 décembre**, sous la responsabilité et en présence des responsables de verger.
  Cela sera supervisé par Pierre.
  La taille interviendra après la prise des greffons (**du 15/12 au 15/01**) sauf pour les amandiers où la taille a commencé (les greffons ont été réservés sur les arbres). On commencera le prélèvement par les Amandiers. Yannick propose d'étaler la prise des greffons en fonctions des différentes espèces de fruitiers.
  Il prendra les grefferont des arbres dit du « Verdon » pour avoir des doubles chez nous.
  Les cerisiers seront greffés par Yannick en Mars.
  Nous irons au Val chercher les pots et les plants le **15/12/2022.**
  Catherine précise qu'une rotation de prise de greffons se fera sur une branche définie, qui sera différente l'année d'après (sur son verger) la branche choisie ne sera pas taillée. La prise de greffons doit se faire à 2 : un qui prélève et l'autre qui identifie le greffon.
- Bouture de vignes. Action à faire avec Dominique et Valérie.
- Un Néflier pourrait être planté : ce sera dans le verger de Catherine près de l'hôtel à insecte, 2 pistachiers (mâle et femelle) seront plantés devant la serre blanche. Les chênes, près de la pépinière sud, doivent être élagués (à 2 à 3m) ainsi que celui qui est mitoyen avec le voisin.

Tour de table

- Pierre Racamond rappelle aux responsables que la mise à jour des tableaux situées dans la serre blanche est en charge des responsables de zones (listes des arbres du verger)
- Il faut absolument finir le point **des étiquettes manquantes**.
- Une plastifieuse A3 sera achetée. Action : C. Martel
- L'organisation du **CA National** sera les **13 & 14/05/2023.**

L'hébergement se fera au B&B de Venelles + la salle Bodin aux Platanes est réservée + le repas du samedi matin + le repas du samedi soir seront sous forme de buffet réalisé par la Cantine (Puyricard)+ repas du dimanche soir à Venelles.

Il y a encore des incertitudes sur les lieux pour prendre les repas. Il est envisagé d'utiliser notre serre.

Les Croqueurs de Pommes- Section LI VIEIIL PERO: Association loi 1901, enregistrée à la Préfecture des Bouches du Rhône le 27 Juillet 1992.
Siège social et adresse postale : 1330 chemin de Maliverny, 13540, Puyricard.
Site internet : http://croqueursdeprovence.fr/ *e-mail : patrickorso@hotmail.fr